

MAIRIE D'ALSTING

- Moselle -

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 8 juin 2017

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de séances de la mairie, le huit juin deux mille dix-sept à dix-neuf heures sous la présidence de Monsieur HEHN Jean-Claude, Maire.

Présents : Mmes et MM. MEYER Ana Mercedes ; STAUB Martial ; WEBER Brigitte ; FERSING Gérard ; HEHN Aurore ; WAGNER Patrice ; MANN Eliane ; FEISS Dominique ; CHARLES Amanda ; HUSSONG Alain ; HULLAR Marie-Claude ; WEISLINGER Jean-Léon ; DUVERNELL Stéphane ; ARESU Estelle ; MEYER Raphaël ; ZITT Dominique.

Absents excusés : Mmes et MM. MONNET Gaëtana ; HEHN Sophie ; BUHR Jean-Claude ; MONNET Jean-Luc.

Absents non excusés : Mmes KUNZ Maryline ; WARING Elisabeth.

Procurations : HEHN Sophie à HULLAR Marie-Claude ; BUHR Jean-Claude à MEYER Raphaël ; MONNET Jean-Luc à HEHN Jean-Claude.

Le compte-rendu de la réunion du 4 avril 2017 a été approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

I) URBANISME

1a) ACHAT DE TERRAIN.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, une demande de Monsieur HOFFMANN Loïc résidant 4 impasse des Primevères, et qui désire acquérir une partie de terrain (757 m²) situé sur les parcelles 584 et 555 section 19.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise la vente d'une partie des terrains précités par la commune au prix de 400 € H.T € l'are (soit un prix total H.T de 3 028 €). Les frais de notaire et de géomètre seront à la charge de l'acheteur. Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer l'acte afférent à cette vente.

1b) ACHAT DE TERRAIN.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, une demande de Monsieur KLING Frédéric résidant 2 impasse des Primevères, et qui désire acquérir une partie de terrain (258 m²) situé sur les parcelles 584 et 555 section 19.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise la vente d'une partie des terrains précités par la commune au prix de 400 € H.T l'are (soit un prix total H.T de 1 032 €). Les frais de notaire et de géomètre seront à la charge de l'acheteur. Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer l'acte afférent à cette vente.

II) PERSONNEL COMMUNAL

1) RECRUTEMENT DE PERSONNEL SAISONNIERS.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il a été convenu de recruter des jeunes du village pendant la période estivale pour des travaux saisonniers ou occasionnels. Il convient pour cela que le conseil Municipal prenne une délibération.

Le Conseil Municipal ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment l'article 3 - 2^{ème} alinéa ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un personnel saisonnier pour assurer l'entretien des espaces verts et assurer la continuité des services techniques pendant la période estivale au cours de laquelle les agents permanents prendront leurs congés annuels à tour de rôle ;

Sur le rapport de Monsieur STAUB Martial qui fait suite à la réunion de la commission du personnel du 2 juin 2017 pour le recrutement de ces saisonniers, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité décide ;

Le recrutement direct de 12 agents non titulaires saisonniers, chacun pour une période de 2 semaines. Ces agents assureront des fonctions d'adjoints technique de 2^{ème} classe pour une durée hebdomadaire de service de 35 heures.

Ils seront encadrés par les agents permanents des services techniques.

La rémunération des agents sera calculée par référence à l'indice brut de l'échelon 1 du cadre d'emplois concerné.

III) ENVIRONNEMENT

1) PRESENTATION PAR L'ONF DU PROGRAMME DE REVISION D'AMENAGEMENT FORESTIER 2017-2036.

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers, que l'ONF avait déjà présenté courant de l'année 2002. Ce programme ayant pris fin en 2016, l'ONF a établi un deuxième programme pluriannuel qui s'étend sur la période 2017-2036.

Un exposé détaillé a été fait par les agents KRELL et LUKAS, mandatés par l'ONF. La présentation comprenait 3 volets.

- L'état des lieux avec un bilan général de nos forêts.
- La gestion pour les 20 prochaines années avec un programme d'actions et d'objectifs précis.
- Une projection financière incluant un bilan annuel en dépense et recette générée par l'exploitation des forêts communales.

Le document complet de cette synthèse de nos forêts et du programme de révision d'aménagement qui l'accompagne est consultable en mairie.

2) APPROBATION DU PROGRAMME DE REVISION D'AMENAGEMENT FORESTIER 2017-2036.

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal l'approbation du programme de révision d'aménagement forestier pour la période 2017-2036 et présenté ce jour par l'ONF.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le programme présenté.

IV) DIVERS

1) PROJET DE MOTION CONTRE LA REFORME DES DEMANDES DE CARTES D'IDENTITE ET DES PASSEPORTS.

Le décret n° 2016-1460 du 28 octobre 2016 sur la création d'un traitement de données à caractère personnel relatif aux passeports et cartes nationales d'identité réforme de façon substantielle la procédure de délivrance des cartes nationales d'identité (CNI) en mettant fin notamment au principe de territorialisation, et en instaurant une possibilité de pré-déclaration en ligne pour les demandeurs.

En effet, depuis mars 2017, seules les communes équipées d'un dispositif de recueil pour prise d'empreintes numérisée sont habilitées à délivrer les CNI, sachant que notre département ne compte que 27 communes disposant de cet équipement.

Si, dans le même temps, les demandeurs de CNI pourront réaliser une pré-déclaration en ligne auprès de l'une de ces communes, il faut souligner que cette démarche, censée réduire ensuite le temps d'attente au guichet, n'évitera pas à nos administrés les contraintes de déplacement.

Malgré le tollé provoqué par cette mesure au sein des élus locaux et la demande de report et de révision de cette réforme exprimée par l'Association des Maires de France, l'Etat a choisi de maintenir cette réforme -

appliquée dans la précipitation, se contentant d'indiquer que les communes désormais privées de cette compétence pouvaient néanmoins conserver un «lien» avec leurs administrés en mettant à leur disposition le matériel informatique leur permettant d'opérer cette pré-déclaration.

- Considérant que les communes dorénavant chargées des CNI seront confrontées à un afflux des demandes qui risque d'augmenter les délais de traitement des dossiers d'autant plus qu'il entraîne une augmentation de charges de personnel que très partiellement compensé par l'Etat ;
- Considérant que cette nouvelle procédure va engendrer de réelles difficultés pour nos habitants - et particulièrement pour les personnes peu mobiles-, difficultés que la pré-déclaration en ligne ne saurait résoudre ;
- Considérant que cette réforme ne peut que contribuer à la dégradation des services publics de proximité auxquels les élus locaux sont attachés ;
- Considérant encore qu'elle s'inscrit dans la droite ligne des politiques menées depuis des décennies et consistant à vider les communes de toute substance jusqu'à aboutir à leur disparition ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de s'opposer fermement à cette mesure et de demander une multiplication des dispositifs de recueil pour prise d'empreintes numérisées et leur affectation en concertation avec les élus locaux.

V) INFORMATIONS

1) Avancement du dossier « Espace Santé » - Rue St-Jean.

Monsieur le Maire informe les conseillers que le dossier de consultation est en ligne sur le site de la MATEC. La date limite de réception des offres a été fixée au 3 juillet à 18h00.

De même l'étude qui concerne la rénovation de la rue St-Jean est également en cours, la MATEC travaille également sur ce dossier qui vu le montant des travaux, devra être réalisé par phase, avec une première tranche allant du bas de la rue St-Jean jusqu'au croisement de la rue du Général Guillaume.

2) Informations éoliennes

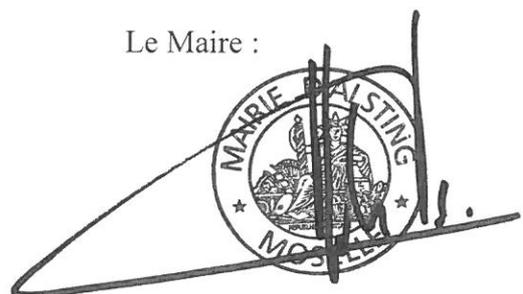
Monsieur le Maire informe l'assemblée d'un projet éolien sur notre commune. Néanmoins il souligne que ce projet ne se fera pas sans l'accord préalable de la commune de Kerbach dont la décision doit être prise dans les prochains jours. Ce point sera rediscuté lors d'une prochaine séance.

3) Calendrier

- Elections Législatives les 11 et 18 juin 2017.
- Elections sénatoriales – Nous avons reçu ce jour une information, que la désignation des délégués et des suppléants des conseils municipaux a été fixée au vendredi 30 juin 2017.
- Fêtes des Cerises les 1^{er} et 2 juillet 2017.

La séance a été levée à 21h35
Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus

Le Maire :



The image shows a circular official seal of the Municipality of Moselle. The seal contains the text 'MAIRIE D'ALSTING' at the top and 'MOSELLE' at the bottom, with a central emblem. A large, dark ink signature is written over the seal and extends to the right.

